

CGV - 841208

UNIVERSITE DE MONCTON

Réunion
du
CONSEIL DES GOUVERNEURS
Le 8 décembre 1984

EDMUNDSTON * MONCTON * SHIPPAGAN

UNIVERSITE DE MONCTON**CONSEIL DES GOUVERNEURS**

Réunion du 8 décembre 1984

9h30 Salon du Chancelier Edifice Taillon

Centre universitaire de Moncton

PRESENTS

Paul L. Bourque, président
 Normand Carrier
 Paul Castonguay
 Louis R. Comeau
 Clarence Cormier
 Donald Durant
 Gilbert Finn
 Pierre-Paul Lévesque
 Bernard Lord
 Brian T. Newbold
 Yvon Ouellette
 Donald Poirier
 Poitras
 Jean-Guy Poitras

PRESENTS

Victor Raîche
 Léon Richard
 Jean-guy Rioux
 Diane Robichaud
 Jacques Robichaud
 Anne-Marie Savoie
 Laurier Thibault
 Bernard Valcourt
 Paul-Emile Benoit, invité
 Médard Collette, invité
 Léonard J. LeBlanc, invité
 Gilles Long, secrétaire Jean-Claude

EXCUSE: Hervé Belzile**TABLE DES MATIERES**

| | Page |
|---|------|
| 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT | 3 |
| 2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVENTION | 3 |
| 3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE | 3 |
| 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | 3 |
| 5. CORRESPONDANCE RELATIVE AUX SCIENCES FORESTIERES | 3 |
| Messages venant de différents groupes | 4 |
| 6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL CGV-840922 | 4 |
| 7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL | 5 |
| Rapport du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche | 5 |
| Rapport du Recteur adjoint du CUSLM | 7 |
| 8. AUTRE CORRESPONDANCE | 10 |
| 9. RECEPTION DES PROCES-VERBAUX CEX-841102 ET CEX-841207 | 10 |

| | | |
|-------|--|----|
| 10. | AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX | 11 |
| 10.1 | CEX-841207 | 11 |
| 10.11 | CUM: promotions..... | 11 |
| 10.12 | CUSLM: promotions et permanences d'emploi | 12 |
| 10.13 | CUS: promotions et permanences d'emploi | 12 |
| 10.14 | CUS: congés sabbatiques | 13 |
| 10.15 | CUM: congé sabbatique | 13 |
| 10.16 | Statut des vice-doyens | 14 |
| 10.17 | CUM: congé sabbatique | 14 |
| 10.18 | CUM: congés d'étude sans solde | 14 |
| 10.19 | CUM: nonimations | 15 |
| (13) | Institut canadien de recherche sur le développement régional..... | 15 |
| 10.2 | CEX-841102..... | 15 |
| 10.21 | CUS: projet relatif à la tourbe | 15 |
| 10.22 | CUM: congé sans solde | 15 |
| 10.23 | CUM: congés d'étude d'été | 16 |
| 11. | SAC-841109: SUIVI | 16 |
| 11.1 | Ecoles intégrées..... | 16 |
| 11.2 | Départements: nouvelles appellations..... | 16 |
| 11.3 | MAP: création de nouveaux cours..... | 16 |
| 12. | MODIFICATIONS AUX STATUTS ET REGLEMENTS | 17 |
| 13. | RAPPORT DE L'ACPU SUR LA LIBERTE D'EXPRESSION | 17 |
| 14. | AUTRE | 17 |
| 14.1 | Centre social étudiant..... | 17 |
| 14.2 | Conventions collectives..... | 18 |
| 15. | PROCHAINE REUNION | 18 |
| 16. | CLOTURE | 19 |
| | ANNEXES | 20 |
| A: | Texte lu par le Maire d'Edmundston | |
| B: | Texte lu par M. Victor Ross | |
| C: | Un programme de sciences forestières à l'U. de M. | |
| D: | Rapport Carrier | |
| E: | Commentaires du Recteur, CGV-841208 | |
| F: | Statut des vice-doyens | |
| G: | Institut canadien de recherche sur le développement régional | |
| H: | Convention collective: AEUM | |
| I: | Convention collective: APAPUM | |
| J: | Inscriptions 1984-85 | |
| K: | Calendrier des réunions 1985 | |

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 50. Après avoir salué tous les membres, il souhaite la bienvenue à Soeur Anne-Marie Savoie qui entreprend un nouveau mandat de trois ans. Il présente à l'assemblée la nouvelle secrétaire du Secrétaire général, Madame Marie-Paule Martin. Monsieur Bourque note la présence d'un groupe imposant d'Edmundston et du campus de Moncton.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION

A la demande du Président, le Secrétaire fait lecture de l'avis de convocation.

3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE

Le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président propose à l'assemblée d'étudier la question des sciences forestières immédiatement après l'adoption de l'ordre du jour. Toutes les rubriques de l'ordre du jour qui se réfèrent à cette question seront regroupées.

Ajouter à la rubrique "Autre":

- Centre social étudiant;
- rapport sur les négociations;
- excédent budgétaire: fonds de capitalisation;
- deux nominations par le CGV.

RESOLUTION 01-CGV-841208

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Jean-Claude Poitras "Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote en faveur 20 contre 1 ADOPTE.

5. CORRESPONDANCE RELATIVE AUX SCIENCES FORESTIERES

M. le Secrétaire en fait la lecture.

- 5.1 Lettre de Francis Weil (1984 10 25) dans laquelle il transmet le texte d'une résolution acceptée au Conseil de la Faculté des sciences et de génie;
- 5.2 Lettre de Oneil Clavet (1984 11 29) adressée au Président du Conseil;
- 5.3 Lettre de l'AGECUSLM (1984 12 02) expédiée à tous les membres du Conseil. Pour cette raison, le Secrétaire n'en fait pas lecture.
- 5.4 Lettre de Jacques Picard (1984 12 03), président de la Commission industrielle du Nord-Ouest Inc., adressée au Recteur;
- 5.5 Lettre de Jacques Albert (1984 12 03), président de la Société historique du Madawaska Inc., adressée aux Secrétaire du Conseil;

- 5.6 Lettre de Jean LeBlanc (1984 12 07), président de l'Association des étudiants de la Faculté des sciences et de génie;
- 5.7 Lettre de Louis Godbout (1984 12 07), président de l'Association des étudiants en génie;
- 5.8 Lettre de Donald J. Lajoie (1984 12 04), président du Chapitre des Caisses populaires Madawaska-Victoria;
- 5.9 Téléx de Jean-Marc Lafontaine (1984 12 07), président de La Chemise JML Limitée;
- 5.10 Téléx de John P. Fisher (1984 12 07), président de Fraser Inc.
- 5.11 Liste des télégrammes reçus de la région du Nord-Ouest, par le bureau du Secrétaire général, au cours des derniers jours.

Messages venant de différents groupes

M. le Recteur se dit heureux d'être de retour. Ses médecins lui ont permis de participer aux deux réunions (CEX et CGV), mais il ne pourra reprendre ses activités normales qu'après Noël. Il fut hospitalisé à Moncton d'abord, puis à Halifax ensuite où il a subi une intervention chirurgicale. Il remercie tous ceux et celles qui l'ont encouragé, soit par l'envoi de cartes, de fleurs ou encore par des appels téléphoniques.

Ce matin, il a rencontré trois groupes.

1. Un premier de la région d'Edmundston regroupant les personnes suivantes: M. Delbert Plourde, maire d'Edmundston; MM. Raymond Michaud, Roland Long, Marc Beaulieu, Gilles Couturier, Lawrence Fyfe, André Pelletier et Jean-Maurice Simard.

Le Maire d'Edmundston a fait lecture d'un texte que vous trouverez en annexe "A".

2. Le deuxième groupe était composé de cinq professeurs du Centre universitaire de Moncton: MM. Fernand Girouard, Victor Ross, Victorin Mallet, Louis Lapierre; M. Francis Weil n'a pas participé à la rencontre.

M. Victor Ross a fait lecture d'un texte que vous trouverez en annexe "B".

3. Un groupe d'employés du CUM a remis au Président du Conseil une pétition d'environ 385 signatures. Les pétitionnaires demandent que soit respectée la résolution 15-SAC-841109.

6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL CGV-840922

RESOLUTION 02-CGV-841207

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Bernard Valcourt "Que le procès-verbal CGV-840922 soit adopté."

Vote unanime ADOPTE.

7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

7.1 Résolution 9, page 7

Dès son retour d'Edmundston, M. Finn a écrit à qui de droit pour lui faire part des desiderata du Conseil. Il précise qu'il avait demandé une réponse, laquelle ne lui est pas encore parvenue.

M. Valcourt dit avoir rencontré M. Merrithew, ministre d'état à la Foresterie. Le programme du satellite forestier du CUSLM n'a pas été coupé, selon lui. Le représentant devrait être nommé dans les jours qui viennent.

7.2 Résolution 26, page 13

(Voir annexe "C")

M. Léonard J. LeBlanc, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, explique le contenu du rapport intitulé "Un programme de sciences forestières à l'Université de Moncton".

Il faut ajouter audit rapport:

- Une lettre du 24 octobre 1984, signée par Normand Carrier et Ronald Pettigrew;
- Une lettre adressée à Gilles Long en date du 26 octobre 1984, signée par Léonard J. LeBlanc;
- Un addendum du 22 novembre 1984, contenant les tableaux 9 et 10.

Errata:

M. LeBlanc apporte les trois corrections suivantes à son rapport:

1. Tableau IV, page 18: Dans la deuxième note (**) au bas du Tableau, il faut lire 5E2M au lieu de 5M2E.
2. Tableau VII, page 22: Dans la note au bas du Tableau, il faut lire 1 143 000\$ et 151 000\$ respectivement et non 1 185 000\$ et 109 000\$.
3. Annexe II: Le secteur "Bibliothèque" a été omis par erreur. Il y a donc lieu d'ajouter à la liste le secteur "Bibliothèque" en indiquant dans la colonne des coûts la somme de 6 122 000\$ qui représente le montant dépensé à l'achat pour l'équipement (527 000\$) et les volumes (5 595 000\$) en bibliothèque au CUM. Egalement, le total doit être majoré de 5 181 000\$ à 11 303 000\$.

M. LeBlanc instruit les membres de la formation du Comité et des difficultés qu'il a rencontrées depuis lors. Selon lui, le Comité a essayé de déterminer les coûts directs. Les deux premières formules étudiées: 5M2E avec coûts pour chaque composante, et 5E2M avec coûts pour chaque composante également.

Les deux tableaux donnent l'impression au lecteur d'une situation semblable, qu'on adopte l'une ou l'autre des formules; ce qui est loin de la réalité.

L'infrastructure industrielle d'Edmundston est nettement supérieure;
l'infrastructure académique de Moncton est substantiellement supérieure.

Les documents soumis à la CESPМ en 1982 tenait compte de la formule 5M2E.

La formule 5M2E signifie la création de 37 nouveaux cours au CUM et de 7 au CUSLM; tandis que la formule 5E2M implique la création d'au moins 53 nouveaux cours au CUSLM et de 7 nouveaux cours au CUM. A la page 17 du rapport, une analyse des nouveaux laboratoires a été faite. Les coûts rattachés à chacun de ces laboratoires: 396 000\$ d'équipement, 33 000\$ par année pour maintenir l'équipement. A la réunion du CEX-841102, il y eut discussion concernant: les professeurs, les techniciens, le perfectionnement, les professeurs à temps partiel. Les chiffres présentés par le CUSLM sont différents de ceux présentés par les trois membres qui ont signés le rapport du Comité.

La première réunion du Comité a duré une journée. Il y eut discussion du nombre de professeurs pour assurer cinq ans à Edmundston. A cette époque, MM. Pettigrew, Carrier, LeBlanc et Weil siégeaient sur le Comité. Tout ce qu'ils avaient pour travailler était, selon M. LeBlanc, un document de base préparé par Normand Carrier. Le consensus à la fin de la réunion: 12 professeurs, 1 directeur, 18 crédits à des chargés de cours, 30 crédits de temps supplémentaire.

A une réunion subséquente, le Comité a trouvé préférable plutôt que d'avoir 30 crédits de temps supplémentaire, d'ajouter un professeur pour diminuer la surcharge.

En ce qui a trait à la bibliothèque, le Comité demande au Bibliothécaire en chef du CUM ainsi qu'au Bibliothécaire en chef du CUSLM de présenter un rapport. La demande à la CESPM constituait une somme suffisante pour monter une collection en sciences forestières.

Dans les disciplines connexes, le CUSLM avait 7 000 titres; le CUM, 52 000.

A titre d'exemple, la Faculté d'agriculture de l'Université McGill, soit le McDonald College, dispose de 80 500 titres et de 17 000 documents.

Le compromis au niveau du Comité: augmenter la collection de 3 000 titres pour ainsi passer à 10 000 titres au CUSLM. Selon M. LeBlanc, le coût indiqué dans le rapport n'est pas exagéré.

Il y a lieu d'inclure dans le budget pour le perfectionnement une somme plus élevée que celle précisée dans le rapport. Il en coûtera plus que 100 000\$; en tant que Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche il affirme que ce montant n'est pas exagéré.

Les deux nouveaux tableaux produits (9 et 10) son plus détaillés sans que les totaux ne changent pour autant.

Dans le rapport, en plus du budget, on parle de l'encadrement académique (voir page 26). Les sommes identifiées n'incluent pas ce que coûterait l'encadrement académique.

Il a été impossible d'évaluer les coûts pour les pièces d'équipement majeures. Il est certain qu'aucune école ne possède toutes les installations de pièces d'équipement, mais ces écoles en possèdent une gamme importante. M. Leblanc réfère les membres à l'annexe II. Si l'on voulait remplacer cet équipement aux jours d'aujourd'hui, il en coûterait, selon lui, 30 millions et non pas 17 millions.

Quant à l'interaction des programmes, il est précisé à la soumission à la CESPM que "des développements additionnels seraient aussi possibles par l'introduction de nouvelles options à l'intérieur de programmes existants tel que les programmes de biologie, de génie industriel, de chimie, de biochimie, de géographie, etc."

L'interdépendance des programmes dont il est question dans la déclaration précédente n'est évidemment possible que si les programmes sont juxtaposés. Par exemple un étudiant de biologie qui se spécialise en aménagement de la faune serait très certainement intéressé aux cours et aux activités de recherche en sciences forestières. Ces options sont possibles pour les Anglophones de la Province (voir la dernière page du rapport); si les 5 années du programme sont offertes au CUSLM, elles ne seront pas possibles pour nos Francophones.

En ce qui a trait à la clientèle étudiante, notre chiffre de 105 étudiants a été contesté, et cela même par la CESP. Ce calcul a été basé sur toute la population du Nouveau-Brunswick. Il tient compte de tous les forestiers professionnels (par ex. ingénieurs forestiers, spécialistes en aménagement des forêts, de la faune, etc.).

Quant aux stages, c'est clair et accepté. L'infrastructure industrielle présente des avantages sérieux à Edmundston.

Toujours selon M. LeBlanc, les doyens et les autres personnes consultées disent qu'en moins de 5 ans les spécialistes embauchés exigeront un programme de deuxième cycle. Que fera-t-on alors? M. LeBlanc voit des complications là où l'encadrement académique est partiel.

On aura beau consulter qui l'on voudra sur une question académique aussi complexe que le partage des années, il n'en demeure pas moins que la décision appartient au Sénat, selon M. LeBlanc.

Le Vice-recteur à l'administration explique les tableaux 9 et 10. Selon M. Collette, on aura besoin de 300 000\$ de plus par année si l'on installe le programme au CUSLM. Quant au budget d'installation, il manquera 400 000\$, mais cette partie est moins inquiétante, à son dire.

Le recteur adjoint du CUSLM présente son rapport.

MM. Carrier et Pettigrew se sont retirés du Comité parce que, selon eux, les règles du jeu n'ont pas été respectées. Prière de consulter les 10 premières lignes de la page 1 du rapport de M. LeBlanc.

A la réunion du Comité le 14 septembre à Edmundston, on parlait des implications du programme de 5 ans au CUSLM. A la réunion d'octobre à Moncton, certains membres du Comité ont amené les formules 5M2E et 5E2M. Ce n'est pas, selon M. Carrier, le mandat qui leur avait été confié.

A Moncton actuellement, l'Ecole de droit a un budget spécial. Pour tous les autres programmes, en principe, les Centres du Nord peuvent donner les deux premières années, mais il faut qu'ils s'autofinancent. Dans le cas du baccalauréat en sciences forestières, un centre offrira les cinq années et pour les deux premières années dans un autre centre, l'on devrait suivre les mêmes politiques que pour les autres cours.

S'attardant plus spécifiquement à son document, M. Carrier révèle qu'il a visité toutes les facultés de foresterie du Canada; il a rencontré tous les doyens, sauf à l'Université Laval où il a rendu visite au vice-doyen. Il leur a donné les statistiques sur les ressources humaines, le montant global du budget, le nombre de professeurs à temps plein au CUSLM. Il leur a posé la question suivante: "Est-ce qu'avec ces données, l'étudiant en sciences forestières en aurait pour son argent?" Tous ont répondu qu'il serait possible de donner le programme à Edmundston avec un tel budget.

Intervention de M. Finn: note du Secrétaire du Conseil.

Pendant que l'assemblée siège en comité plénier, M. Finn intervient et demande que ses propos soient consignés au procès-verbal. Or, pendant . qu'une assemblée siège en comité plénier, le secrétaire doit laisser tomber sa plume. Donc il n'est pas possible de rapporter ici l'intervention du Recteur. Toutefois afin de respecter sa demande, le Secrétaire a pris sur lui de reproduire le texte de l'intervention de M. Finn en annexe "E".

RESOLUTION 04-CGV-841208

Il est proposé par Jean-Guy Rioux et appuyé par Brian T. Newbold "Que l'on retourne en assemblée régulière."

Vote unanime ADOPTE. Il est
15h37.

RESOLUTION 05-CGV-841208

Il est proposé par Victor Raïche et appuyé par Jacques Robichaud

"Que l'Université de Moncton dispense les cinq années du baccalauréat en sciences forestières à son campus d'Edmundston, et les deux premières années dudit programme à son campus de Moncton."

M. le Président déclare, que pour être adoptée, une telle proposition doit recueillir l'assentiment des 2/3 des membres présents.

RESOLUTION 06-CGV-841208

Il est proposé par Bernard Valcourt et appuyé par Paul Castonguay "J'en appelle de la décision du Président d'exiger le vote des 2/3."

RESOLUTION 07-CGV-841208

Il est proposé par Gilbert Finn et appuyé par Brian T. Newbold "Que l'on procède par un vote secret."

Vote en faveur au moins 5 ADOPTE.

VOTE SUR LA RESOLUTION 06

M. le Secrétaire explique qu'un vote "oui" signifie "majorité simple". Un vote "non" signifie "vote des 2/3".

Scrutateurs: Gilles Long Marie-Paule Martin

Vote en faveur 12 contre 10 ADOPTE.

Ce qui signifie que la résolution 05 n'exigera que la majorité simple.

RESOLUTION 08-CGV-841208

Il est proposé par Normand Carrier et appuyé par Paul Castonguay "Que le vote sur la résolution 05 se prenne au scrutin secret."

Vote en faveur au moins 5 ADOPTE.

VOTE SUR LA RESOLUTION 05

Scrutateurs: Gilles Long Marie-Paule Martin

Vote en faveur 13 contre 9 ADOPTE.

Ajournement de 15h45 à 16h10.

M. le Recteur demande à l'assemblée: "Est-on obligé de se hâter avec les 2 années de Moncton?"

Un membre soutient qu'en 1985 on pourra donner la première année et à Edmundston et à Moncton; que l'on prépare un budget en conséquence.

Selon M. Collette, si on commence à Moncton et à Edmundston, on manquera d'argent.

M. Valcourt se demande si l'on ne peut pas entreprendre la première année à Moncton et à Edmundston et tout de suite aller à la CESPМ pour des fonds supplémentaires.

M. Finn veut s'assurer de qui relèvera le programme au CUSLM.

Pour M. Carrier, ce pourrait être la formule avancée par le Recteur le 1er septembre dernier, c'est-à-dire un doyen ou directeur qui relèverait directement du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche; le programme pourrait relever aussi du DSP. La formule reste à être précisée.

Pour M. Valcourt, comme pour les autres programmes, la responsabilité sera celle du DSP.

Un membre suggère que l'administration aille chercher des argents supplémentaires.

Le Recteur soutient qu'on doit se poser la question sur les axes de développement et l'orientation de l'Université de Moncton.

8. AUTRE CORRESPONDANCE

- Lettre de Soeur Anne-Marie Savoie (1984 10 26) dans laquelle elle accepte un nouveau mandat de 3 ans au Conseil des gouverneurs;
- Lettre de Donald Poirier (1984 11 27) au sujet des modifications proposées aux règlements de l'Université.

9. RECEPTION DES PROCES-VERBAUX CEX-841102 ET CEX-841207 RESOLUTION 09-CGV-

841208

Il est proposé par Brian T. Newbold et appuyé par Jean-Guy Poitras "Que les procès-verbaux CEX-841102 et CEX-841207 soient reçus."

Vote unanime ADOPTE.

10. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX**10.1 CEX-841207****10.11 CUM: promotions**

RESOLUTION 10-CGV-841208

Il est proposé par Brian T. Newbold et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Que le professeur Donald Desroches ne soit pas promu au rang de professeur titulaire en date du 1er juillet 1985.

Que le professeur George Wybouw soit promu au rang de professeur titulaire en date du 1er juillet 1985.

Que le professeur John Tivendell ne soit pas promu au rang de professeur titulaire en date du 1er juillet 1985.

Que le professeur Donald Poirier soit promu au rang de professeur agrégé rétroactivement au 1er juillet 1983 selon les stipulations de la lettre d'entente entre l'ABPUM et l'Université de Moncton, lettre d'entente signée le 11 juin 1984.

Que le professeur Marie-Mai Caissie soit promue rétroactivement au 1er janvier 1984 au rang de professeur adjoint.

Que M. Gérard Snow soit promu au rang de professeur adjoint en date du 1er juillet 1985 et ceci sans préjudice aux conditions d'embauche stipulées dans son contrat.

Que les professeurs suivants soient promus au rang de professeur agrégé à compter du 1er juillet 1985:

Gilles Bouchard Vartan
Choulakian
Claude Dionne Robin J.
Enns Jénita Méthot
Collette Martin Nha
Nguyen
Louis Richard Serge
Robichaud

Que le professeur Néré St-Amand soit promu au rang de professeur agrégé en date du 1er janvier 1985.

Que le professeur Donald Violette soit promu au rang de professeur agrégé en date du 1er juillet 1985 à la condition qu'il ait complété à cette date toutes les exigences en vue de l'obtention du Ph.D.

Que le professeur Christian Bettignies ne soit pas promu au rang de professeur agrégé en date du 1er juillet 1985.

Que le professeur Daniel MacDonald ne soit pas promu au rang de professeur agrégé en date du 1er juillet 1985.

Que M. Hermel Couturier ne soit pas promu au rang de professeur agrégé en date du 1er juillet 1985.

Que les professeurs suivants soient promus au rang de professeur titulaire à compter du 1er juillet 1985:

Tran Quang Ba
Georges Bader
Micheline Beaudry-Darismé
Berthe Boudreau Lorraine
Bourque Bernard De Dormale
Christel Gallant Louis
Lapierre Maurice Rainville
Jean Vachon

Que Madame Carmel Allain soit promue au rang de bibliothécaire III en date du 1er juillet 1985.

Que le professeur James Lockyer soit promu, rétroactivement au 1er janvier 1983, au rang de professeur agrégé.

Que Amédée LeBlanc soit promu au rang de bibliothécaire IV."

Vote en faveur 19 abstention 1 ADOPTE. M.

Donald Poirier demande que son abstention soit inscrite.

10.12 CUSLM: promotions et permanences d'emploi

RESOLUTION 11-CGV-841208

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Clarence Cormier

| "NOM | ELIGIBILITE | COMITE DES CHEFS DE SECTEURS | COMITE PARITAIRE | DATE EN VIGUEUR |
|------------------|------------------------------------|------------------------------------|---------------------|----------------------------------|
| Luc Frenette | Permanence Adjoint Classe II | non non non | non non non | |
| Denis Millas | Permanence Agrégé Classe III | oui non non | oui non non | 1er sept. 1985 |
| Jeannine Michaud | Classe III | non | non | |
| Robert Simard | Titulaire Classe IV | non non | non non | |
| Emilien Vermette | Classe IV | non | non | |
| Robert Guénette | Adjoint Classe II | oui oui | oui oui | 1er sept. 1985 1er sept. 1985 |
| Daniel Bélanger | Agrégé | oui | oui | 1er sept. 1985 |
| Guy Martin | Agrégé | oui | oui | 1er sept. 1985 |
| Yvette Bisson | Titulaire | oui | oui | 1er sept. 1985 |
| Jean-Guy Poitras | Titulaire | oui | oui | 1er sept. 1985" |
| Vote | en faveur 19 | | abstention 1 | ADOPTE. |

M. Jean-Guy Poitras demande que son abstention soit inscrite.

10.13 CUS: promotions et permanences d'emploi RESOLUTION

12-CGV-841208

Il est proposé par Normand Carrier et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Que la promotion au rang de professeur agrégé soit accordée au professeur Gregory D'Souza à partir du 1er juillet 1985.

Que la promotion au rang de professeur agrégé soit accordée au professeur Jacques Robichaud à partir du 1er juillet 1985."

Vote en faveur 19 abstention 1 ADOPTE. M.

Jacques Robichaud demande que son abstention soit inscrite.

RESOLUTION 13-CGV-841208

Il est proposé par Jean-Guy Rioux et appuyé par Bernard Valcourt

"Que la promotion au rang de professeur titulaire ne soit pas accordée au professeur Jean-Yves Daigle à partir du 1er juillet 1985.

Que la promotion au rang de professeur agrégé ne soit pas accordée au professeur Bernard Nadeau à partir du 1er juillet 1985.

Que la promotion accélérée au rang de professeur agrégé ne soit pas accordée au professeur Valois Robichaud à partir du 1er juillet 1985."

Vote en faveur 18 contre 1 abstention 1 ADOPTE.

RESOLUTION 14-CGV-841208

Il est proposé par Jean-Guy Rioux et appuyé par Paul Castonguay

"Que la permanence d'emploi au Centre universitaire de Shippagan ne soit pas accordée au professeur Robert Vaillancourt."

Vote en faveur 12 contre 8 ADOPTE.

Le Recteur adjoint du CUS explique qu'à son Centre il y a seulement un comité paritaire. Il n'existe pas de comité facultaire. Les membres dudit comité ont accepté sur vote partagé de lui donner la permanence d'emploi. En tant que Recteur adjoint, il a recommandé au CEX de ne pas lui accorder sa permanence d'emploi. La raison en étant, qu'à l'heure actuelle, le CUS se propose d'étudier la viabilité du programme de baccalauréat en gestion des pêches.

10.14 CUS: congés sabbatiques

RESOLUTION 15-CGV-841208

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Yvon Ouellette

"Que l'Université n'accorde pas le congé sabbatique tel que demandé par le professeur Valois Robichaud.

Que l'Université accorde un congé sabbatique de type "B", soit du 1er mai 1985 au 31 décembre 1985, au professeur André Gibbs."

Vote unanime ADOPTE.

10.15 CUM: congé sabbatique

RESOLUTION 16-CGV-841208

Il est proposé par Brian T. Newbold et appuyé par Yvon Ouellette

"Que le congé sabbatique déjà accordé à Victorin Mallet, allant du 1er janvier 1986 au 30 juin 1986, soit changé pour commencer le 1er mai 1985 et se terminer le 31 décembre 1985."

Vote en faveur 19 contre 1 ADOPTE.

10.19 CUM: **nominations**

RESOLUTION 22-CGV-841208

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Jean-Guy Rioux

"Que Amédée LeBlanc soit nommé chef des acquisitions et du développement des collections à la Bibliothèque Champlain pour un nouveau mandat de trois ans, soit du 1er janvier 1985 au 31 décembre 1988.

Que le mandat de Lorraine Julien comme chef de la référence et du prêt à la Bibliothèque Champlain soit renouvelé pour un nouveau mandat de trois ans, allant du 1er janvier 1985 au 31 décembre 1988.

Que le mandat de Alban Arsenault comme chef du catalogue à la Bibliothèque Champlain soit prolongé de trois ans, soit du 1er janvier 1985 au 31 décembre 1988."

Vote en faveur 19 abstention 1 ADOPTE.

(13) Institut canadien de recherche sur le développement régional (voir annexe "G")

RESOLUTION 23-CGV-841208

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Anne-Marie Savoie

"Que le Recteur et le Secrétaire général soient autorisés à signer ladite convention."

Vote en faveur 19 abstention 1 ADOPTE.

M. le Recteur explique qu'il s'agit d'un contrat de cinq ans. D'une subvention de l'ordre de 5 millions; 1 million par année. Une somme de 3.5 millions ira au fonds de dotation. En cas de dissolution de l'Institut, que l'argent soit remboursé et au Gouvernement et à l'Université en proportion de ce qui aura été fourni par les deux parties en cause.

En guise de suivi à la résolution 16 du procès-verbal, M. le Recteur informe les membres qu'une réponse, sous forme de lettre, sera donnée à l'ACPU au plus tard le 15 décembre. Quant à la Commission Landry-Poirier, elle doit remettre son rapport le 19 décembre 1984.

10.2 CEX-841102

10.21 CUS: projet relatif à la tourbe

RESOLUTION 24-CGV-841208

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Clarence Cormier

"Que le CUS procède avec ce projet, l'appui de l'Université de Moncton lui étant acquis."

Vote en faveur 19 abstention 1 ADOPTE.

10.22 CUM: congé sans solde

RESOLUTION 25-CGV-841208

Il est proposé par Jean-Guy Poitras et appuyé par Donald Durant

"Qu'un congé sans solde, du 1er janvier 1985 au 31 décembre 1985, soit accordé à Louis Fournier."

Vote unanime ADOPTE.

12. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET REGLEMENTS

RESOLUTION 31-CGV-841208

Il est proposé par Gilbert Finn et appuyé par Bernard Valcourt

"Que les modifications aux Statuts et règlements soient reportées à la prochaine réunion du Conseil, laquelle aura lieu le 13 avril 1985."

Vote unanime ADOPTE.

13. RAPPORT DE L'ACPU SUR LA LIBERTE D'EXPRESSION

M. le Recteur mentionne que dès que le rapport final sera publié, on le fera parvenir aux membres du Conseil.

14. AUTRE**14.1 Centre social étudiant**

M. Bernard Lord fait l'état de la question.

Pour sa part, M. Newbold explique qu'on a réussi à aller chercher un don, de l'extérieur, de 150 000\$ payable en deux versements, soit un premier en 1984-85 et un deuxième en 1985-86. Ces argents doivent aider à la construction d'un centre social pour étudiants. Le donateur, toujours selon M. Newbold, exige qu'une décision soit prise avant la fin décembre 1984 et veut aussi que la construction soit entreprise pendant l'année 1985. M. Newbold ne peut pas donner le nom de la fondation parce que ladite fondation ne lui accorde pas cette latitude. Une autre fondation a promis un don de l'ordre de 50 000\$ payable en cinq versements. Deux versements ont déjà été effectués.

M. Lord continue son exposé. Selon lui, en janvier prochain, il y aura une autre réunion au cours de laquelle les étudiants choisiront entre les deux projets mis de l'avant.

RESOLUTION 32-CGV-841208

Il proposé par Bernard Lord et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Que l'approbation du centre social étudiant soit étudié à la prochaine réunion du Comité exécutif (projet de 1,150 million), au cas où les étudiants prendraient une décision en janvier prochain d'aller de l'avant avec ce projet."

Vote unanime ADOPTE.

M. Lord aborde ensuite la question de la gérance du centre social des étudiants. Après discussion, les membres demandent à M. Lord de préparer un rapport à cet effet et de le présenter à la prochaine réunion du Comité exécutif; ce dernier verra à l'acheminer au Conseil.

14.2 Conventions collectives 14.2.1 -

AEUM:

Selon M. Collette, les négociations ont été entreprise par M. Léonide Comeau et terminées par M. Normand Dionne. Il s'agit d'une convention de trois ans.

(voir annexe "H")

14.2.2 -APAPUM:

Il s'agit d'une convention de deux ans.

(voir annexe "I")

RESOLUTION 33-CGV-841208

Il est proposé par Bernard Valcourt et appuyé par Brian T. Newbold

"Que l'on accepte les deux contrats de convention collection soit celui de l'AEUM (contrat signé pour trois ans) et celui de l'APAPUM (contrat signé pour deux ans)."

Vote en faveur 19 abstention 1 ADOPTE.

RESOLUTION 34-CGV-841208

Il est proposé par Bernard Valcourt et appuyé par Anne-Marie Savoie

"Attendu que le Président du Conseil des gouverneurs a annulé le dîner de Noël, ordinairement offert aux Gouverneurs de l'Université suite à la réunion tenue en décembre à Moncton, et

Attendu qu'à cause de cette annulation, l'Université n'encourra pas la dépense qu'elle effectue à chaque année à ce chapitre, et

Attendu que les Gouverneurs de l'Université sont sensibles aux besoins de ceux qui souffrent de la faim en Ethiopie, il est alors résolu que l'Université fasse parvenir à une agence d'aide pour l'Ethiopie un montant d'argent égal à la dépense encourue si elle avait offert ledit dîner de Noël."

Vote unanime ADOPTE.

15. PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion aura lieu le 13 avril 1985 à 9h.

M. Newbold demande la parole. Après s'être levé, il souligne qu'il s'agit de sa dernière réunion comme membre du Conseil. Il quittera ses fonctions de vice-recteur exécutif avant la tenue de la prochaine réunion du Conseil. Il a été membre du Conseil au cours des six dernières années. M. Newbold entreprendra un congé sabbatique en mars 1985; il séjournera au Japon pendant quelques mois; il souhaite bon succès aux membres du Conseil.

M. le Président le remercie, en son nom personnel et aux noms des Gouverneurs, pour sa contribution. Quant au Recteur, il remercie également M. Newbold. Selon M. Finn, M. Newbold a rendu d'énormes services à l'Université. M. Finn propose un vote de remerciement et lui souhaite bon succès dans ses fonctions de professeur, à son retour.

16. CLOTURE

La séance est levée à 18 h 20.

(Contresigné le _____) Paul L. Bourque, président



Gilles Long, secrétaire